



Motion du CSE du Réseau France 3 sur la politique de gestion de l'emploi sur le maquillage

Les élus du CSE du Réseau France 3 sont réunis ce jour sur un projet d'appel d'offres qui vise à généraliser l'externalisation de la fonction de maquilleur dans le réseau régional.

Les élus déplorent l'attitude rigide de la direction du Réseau, totalement insensible aux aspects sociaux de sa décision, qui frappe une profession quasi exclusivement féminine, extrêmement précarisée et qui va perdre l'application des dispositions de l'accord Télédiffusion CDDU, en particulier au niveau salarial.

Cela interroge sur la sincérité de l'affichage de la politique de l'entreprise en faveur des femmes.

La recherche d'économies par la direction sur le dos de ces salariées est d'un cynisme assumé par les représentants de la direction. Elle pose la question de l'externalisation à terme de tous les métiers de FTV et les élus s'insurgent contre la poursuite de cette « stratégie » de l'entreprise.

Ils demandent à la direction de renoncer à cet appel d'offres et à cette orientation, et de n'avoir recours, dans le réseau régional, qu'au salariat cadré par l'accord de branche télédiffusion et l'accord collectif de France Télévisions.

A défaut, les élus informeront les organisations syndicales de cette situation afin de faire cesser ce trouble manifestement illicite.

**Adopté à l'unanimité des 22 élus votants
CFDT, CGT, FO, SNJ et SUD s'associent.**

Paris, le 20 février 2025